

Réf. : PM/14010229

Lausanne, le 22 février 2006

**Consultation fédérale relative à la modification de la loi fédérale relative à une redevance sur le trafic des poids lourds (LRPL)**

Madame, Monsieur,

Le Conseil d'Etat du canton de Vaud a pris acte de votre proposition de modification de la loi citée en titre et approuve ce projet. Ce dernier met en place un processus efficace pour le règlement des cas de constatation d'infraction et garantit un traitement et une application uniformes des dispositions pénales.

Nous notons également que cette nouvelle manière de procéder réduira les coûts administratifs.

En vous remerciant d'avoir donné à notre canton la possibilité de vous communiquer ses observations, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération distinguée.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LE PRESIDENT



Pascal Broulis

LE CHANCELIER



Vincent Grandjean

**Copie**

- Députation vaudoise
- Office des affaires extérieures
- SAN